

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 33

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Alexandre CAPOULADE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

26 – 28 avril 2026

26. Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe lotissements (Gal de Merle, Fraysse, Croix de Lauzerte)

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Le budget est un acte fondamental de la gestion municipale : c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice, qui ont été évaluées de façon sincère. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent que le Budget Primitif (BP) de la commune doit être voté avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique pour les années de renouvellement des organes délibérants.

Le BP présenté ci-dessous est voté après approbation du Compte Administratif 2025 et intègre donc les résultats de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du 19 février 2026, le Conseil Municipal est aujourd'hui amené à se prononcer sur le vote du BP du budget annexe Lotissements (Gal de Merle, Fraysse et Croix de Lauzerte) pour l'exercice 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe Lotissements,

Vu la délibération n° 09 du 19 février 2026 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 et prenant acte du rapport d'orientations budgétaires 2026,

Vu la délibération du 28 avril 2026 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2025 pour le budget annexe Lotissements,

Vu la délibération du 28 avril 2026 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2025 pour le budget annexe Lotissements,

Vu la délibération du 28 avril 2026 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 pour le budget annexe Lotissements,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 17 avril 2026,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe Lotissements présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour, 5 abstentions (M. FARGUES, M. FRAUNIE, Mme LAURENT, Mme LAGARRIGUE et M. CAPOULADE),

ADOpte le Budget Primitif 2026 du budget annexe Lotissements par chapitres, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement							
Dépenses		Total voté 2025	BP 2026	Recettes		Total voté 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	18 000,00 €	0,00 €	013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel			70	Produits des services	44 759,57 €	26 759,57 €
014	Atténuations de produits			73	Impôts et taxes		
65	Autres charges gestion courante			74	Dotations		
66	Charges financières			75	Autres produits gestion courante		
67	Charges exceptionnelles			76	Produits financiers		
68	Dotations aux provisions			77	Produits exceptionnels		
022	Dépenses imprévues			78	Provisions		
Total des dépenses réelles		18 000,00 €	0,00 €	Total des recettes réelles		44 759,57 €	26 759,57 €
023	Virement section invest.			042	Opérations d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €
042	Opérations d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €				
Total des dépenses d'ordre		503 720,04 €	503 720,04 €	Total des recettes d'ordre		503 720,04 €	503 720,04 €
Total dépenses de fonctionnement		521 720,04 €	503 720,04 €	Total recettes de fonctionnement		548 479,61 €	530 479,61 €
002	Résultat reporté N-1	26 759,57 €	26 759,57 €	002	Résultat reporté N-1		
TOTAL CUMULE		548 479,61 €	530 479,61 €	TOTAL CUMULE		548 479,61 €	530 479,61 €

Investissement							
Dépenses		Total voté 2025	BP 2026	Recettes		Total voté 2025	BP 2026
20	Immob.incorporelles			10	Dotations, réserves		
204	Subv. d'équip. Versées			13	Subv.d'investissement		
21	Immob. corporelles			16	Emprunts et dettes	503 720,04 €	503 720,04 €
23	Immobilisations en cours			27	Autres immob. financières		
10	Dotations, réserves			024	Produit des cessions		
16	Emprunts et dettes						
27	Autres immob. financières						
020	Dépenses imprévues			Total des recettes réelles		503 720,04 €	503 720,04 €
Total des dépenses réelles		0,00 €	0,00 €	021	Viremt section fonct.		
040	Opérations d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €	040	Opérations d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €
041	Opérations patrimoniales			041	Opérations patrimoniales		
Total des dépenses d'ordre		503 720,04 €	503 720,04 €	Total des recettes d'ordre		503 720,04 €	503 720,04 €
Total dépenses d'investissement		503 720,04 €	503 720,04 €	Total recettes d'investissement		1 007 440,08 €	1 007 440,08 €
001	Résultat reporté N-1	503 720,04 €	503 720,04 €	001	Résultat reporté N-1		
Restes à réaliser Dépenses				Restes à réaliser recettes			
Dépenses d'invest. cumulées		1 007 440,08 €	1 007 440,08 €	Recettes d'invest. cumulées		1 007 440,08 €	1 007 440,08 €

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac, le 30 Avril 2026



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :